

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le jeudi quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du six avril deux mille seize en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ÉCUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20 H 00.

Étaient présents : Alain BOUSSARD, Bruno GUILLIER, Christiane ROUSSEL, Pascal DROGUEUX, Martine FRICK, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Christophe PIROUÉ, Anne POTEAU,

Absent(s) excusé(s): Ludovic BOURDIN, Kévin MACÉ, Éric MEKKAKIA, Mickaël TANGUY.

Pouvoir(s) : Ludovic BOURDIN à Béatrice L'ÉCUYER, Éric MEKKAKIA à Bruno GUILLIER.

Conformément aux règles établies, Monsieur Pascal DROGUEUX est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 février 2016, a été adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Compte Administratif M49 2015 :**

Madame le Maire quitte la salle et sous la présidence de Monsieur Bruno GUILLIER, le Compte Administratif M49 2015 est examiné et approuvé à l'unanimité, tel qu'il a été présenté par Madame le Maire :

|                                  | <i>FONCTIONNEMENT</i>  |                         |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------|
|                                  | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés               |                        | 274.455,58              |
| Part affectée à l'investissement |                        |                         |
| Opérations de l'exercice         | 152.678,88             | 118.351,10              |
| Totaux                           | 152.678,88             | 392.806,68              |
| <b>Résultat de clôture</b>       |                        | <b>240.127,80</b>       |

|                                  | <i>INVESTISSEMENT</i>  |                         |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------|
|                                  | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés               |                        | 173.256,19              |
| Part affectée à l'investissement |                        |                         |
| Opérations de l'exercice         | 26.146,63              | 35.935,07               |
| Totaux                           | 26.146,63              | 209.191,26              |
| <b>Résultat de clôture</b>       |                        | <b>183.044,63</b>       |

|                                  | <i>ENSEMBLE</i>     |                      |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|
|                                  | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés               |                     | 447.711,77           |
| Part affectée à l'investissement |                     |                      |
| Opérations de l'exercice         | 178.825,51          | 154.286,17           |
| Totaux                           | 178.825,51          | 601.997,94           |
| <b>Résultat de clôture</b>       |                     | <b>423.172,43</b>    |

### **Compte de Gestion M49 2015 :**

Le Compte de Gestion M49 2015 dressé par le Receveur Municipal Monsieur Ludovic BONNETON, portant les mêmes chiffres que le Compte Administratif M49 2015, il est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 M49 :**

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2015 pour la M49, fait ressortir un excédent de fonctionnement de 240.127,80 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Report de fonctionnement (002) 240.127,80 €

### **Budget Primitif 2016 M49 :**

Le Budget Primitif 2016 M49 proposé pour vote s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour la somme de 375.174,27 €, et pour la section investissement pour la somme de 416.747,06 € en recettes et en dépenses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

### **Compte Administratif 2015 M14 :**

Madame le Maire quitte la salle et sous la présidence de Madame Isabelle LARMURIER, le Compte Administratif M14 2014 est examiné et approuvé à l'unanimité, tel qu'il a été présenté par Madame le Maire :

|                                  | <i>FONCTIONNEMENT</i> |                      |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------|
|                                  | Dépenses ou Déficit   | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés               |                       | 216.622,82           |
| Part affectée à l'investissement |                       |                      |
| Opérations de l'exercice         | 545.010,81            | 766.362,92           |
| Totaux                           | 545.010,81            | 982.985,74           |
| <b>Résultat de clôture</b>       |                       | <b>437.974,93</b>    |

|                                  | <i>INVESTISSEMENT</i> |                      |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------|
|                                  | Dépenses ou Déficit   | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés               |                       | 109.878,86           |
| Part affectée à l'investissement |                       |                      |
| Opérations de l'exercice         | 376.762,76            | 207.506,88           |
| Totaux                           | 376.762,76            | 317.385,74           |
| <b>Résultat de clôture</b>       | <b>59.377,02</b>      |                      |

|                                     | <i>ENSEMBLE</i>        |                         |
|-------------------------------------|------------------------|-------------------------|
|                                     | Dépenses ou<br>Déficit | Recettes ou<br>Excédent |
| Résultats reportés                  |                        | 326.501,68              |
| Part affectée à<br>l'investissement |                        |                         |
| Opérations de l'exercice            | 921.773,57             | 973.869,80              |
| Totaux                              | 921.773,57             | 1.300.371,48            |
| <b>Résultat de clôture</b>          |                        | <b>378.597,91</b>       |

### **Compte de Gestion 2015 M14 :**

Le Compte de Gestion 2015 M14 dressé par le Receveur Municipal Monsieur Ludovic BONNETON, portant les mêmes chiffres que le Compte Administratif M14 2015, il est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 M14 :**

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2015 pour la M14, fait ressortir un excédent de fonctionnement de 437.974,93 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté 002) 437.974,93 €

### **Vote des 4 taxes 2016 :**

Suite à la réunion de la commission des finances du 07 avril 2016, il est proposé l'augmentation suivante des 4 taxes : Taxe d'Habitation passe de 16,53 % à 16,86 %, Taxe Foncier Bâti passe de 12,77 % à 13,03 %, Taxe Foncier Non Bâti passe de 32,15 % à 32,79 %, CFE passe de 16,96 % à 17,31 %. Cela donnerait un produit correspondant de 285.548 €. (voir tableau récapitulatif ci-après).

| TAXES                       | TAUX 2015 | BASES<br>D'IMPOSITION | TAUX VOTES<br>2016 | PRODUIT<br>CORRESPONDANT |
|-----------------------------|-----------|-----------------------|--------------------|--------------------------|
| <b>HABITATION</b>           | 16,53     | 871500                | 16.86              | 146935                   |
| <b>FONCIER<br/>BÂTI</b>     | 12,77     | 620500                | 13.03              | 80851                    |
| <b>FONCIER<br/>NON BÂTI</b> | 32,15     | 142000                | 32.79              | 46562                    |
| <b>CFE</b>                  | 16,96     | 64700                 | 17.31              | 11200                    |
| <b>TOTAL</b>                |           |                       |                    | <b>285548</b>            |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident d'augmenter les quatre taxes comme suit : Taxe d'Habitation 16,86 %, Taxe Foncier Bâti 13,03 %, Taxe Foncier Non Bâti 32,79 %, CFE 17,31 %. Soit un produit correspondant de 285548 €.

### **Cadence des amortissements des comptes 204 :**

Les règles de la comptabilité publique (M14) imposent que la Collectivité amortisse comptablement ses biens, équipements et matériels. Il convient de fixer la cadence d'amortissement des immobilisations incorporelles :

- Subventions d'équipement versées au compte 204 :
  - 5 ans pour les enfouissements des réseaux
  - 30 ans pour le fonds de concours pour le chevet de l'Église

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les cadences d'amortissement suivantes :

- Subventions d'équipement versées au compte 204 :
  - o 5 ans pour les enfouissements des réseaux
  - o 30 ans pour le fonds de concours pour le chevet de l'Église

### **Autorisation au comptable du trésor pour débiter le compte 1068 dans le cadre des amortissements :**

Les comptes suivants présentaient au 31/12/2015 un solde débiteur. Toutefois, la commune de VAUDOY n'a jamais pratiqué les amortissements attendus. A la demande de la Trésorerie de ROZAY, il est nécessaire de régulariser les amortissements jusqu'au 31/12/2015.

Le détail des amortissements omis par année est le suivant :

|         | 2013     | 2014     | 2015     | Total à régulariser |
|---------|----------|----------|----------|---------------------|
| 2804112 | 6 750,00 | 6 750,00 | 6 750,00 | 20 250,00           |
| 2804181 |          |          | 155,66   | 155,66              |
| 2804182 |          |          | 218,82   | 218,82              |

Ces régularisations nécessitant une rectification d'ordre comptable, il convient d'autoriser le comptable public à opérer les écritures suivantes :

- o Débit du compte 1068   20 250,00 €  
   Crédit du compte 2804112                                       20 250,00 €
  
- o Débit du compte 1068   155,66 €  
   Crédit du compte 2804181                                       155,66 €
  
- o Débit du compte 1068   218,82 €  
   Crédit du compte 2804182                                       218,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le comptable public, à réaliser les opérations désignées ci-dessus.

### **Budget Primitif 2016 M14 :**

Le Budget Primitif 2016 M14 proposé pour vote s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour la somme de 898.048,57 €, et pour la section investissement pour la somme de 1.003.575,91 € en recettes et en dépenses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

### **Fonds de Soutien à l'Investissement :**

Madame le Maire informe l'Assemblée du courrier de la Préfecture de Seine-et-Marne indiquant le déploiement du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local en Seine-et-Marne. Ce fonds est destiné à accompagner la réalisation des projets d'investissement. Elle rappelle que l'accès actuel de l'école, n'est pas sécurisé pour les enfants. Il a été décidé que l'entrée des élèves se ferait rue des Carrières, avec l'aménagement d'un parking de 28 places, qui permettra le stationnement des parents, ainsi que de la mise aux normes des trottoirs pour accéder à la salle polyvalente où se déroulent les N.A.P., la cantine et l'E.S.P. Le troisième axe de ce projet, consiste en la création d'une aire de retournement sécurisée pour le car scolaire, dont à ce jour, nous n'avons pas encore reçu de devis. Le coût actuel des deux premières opérations a été estimé au total à 123 800 € H.T. Elle propose de demander une aide à hauteur de 20% du montant total H.T. des travaux pour la réalisation de l'opération, soit 24 760 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'investissement Public Local pour la réalisation d'une

aire de stationnement de 28 places et la mise aux normes des trottoirs menant à la salle polyvalente au taux de 20%. Et l'autorise à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations.

### **Reprise de la délibération n° 766 2502201 11 portant sur la demande de subvention DETR 2016 :**

VU la circulaire préfectorale du 26 novembre 2015 précisant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2016, vu la nécessité de mettre en place une mise en accessibilité de la rue des Carrières et de la rue Tibaust Boulin, afin d'avoir un accès sécurisé pour les enfants de l'école et des N.A.P., pour qu'ils se rendent à la salle polyvalente, considérant que le financement de ces travaux s'effectuera comme suit :

Accessibilité rue des Carrières et rue Tibaust Boulin :

- coût estimatif H.T : 47 500 €
- subvention D.E.T.R : 23 750 €
- autofinancement : 23 750 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les travaux de mise en accessibilité de la rue des Carrières et de la rue Tibaust Boulin
- d'approuver les plans de financements prévisionnels de ces travaux
- d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, adopte les travaux de mise en accessibilité de la rue des Carrières et de la rue Tibaust Boulin. Approuve le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus et autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016.

### **Contrat maintenance éclairage public 2016 – 2020 :**

Par courrier en date du 15 mars 2016, le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM), nous informe que le contrat actuel arrive à terme en septembre prochain. Il propose un nouveau contrat de maintenance pour l'éclairage public 2016 – 2020. Considérant que le SDESM assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public. Considérant que SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt de la commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020). Le forfait annuel des prestations de maintenance préventive et corrective pris en charge par le SDESM comprend :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- Un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) destiné à gérer les installations d'éclairage public, qui permettra aux communes de Connaître leur patrimoine et gérer les demandes et le suivi des interventions.

Les communes prendront en charge les prestations suivantes :

- Les recherches de défauts.
- Le mobilier non pris en charge par le SDESM (mât, lanternes, armoires).
- Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne.
- Les accidents et incidents non prévisibles (vandalisme, météo...).
- Les travaux de création et d'extension.
- Le traitement des déclarations de travaux (DT DICT).

Autorise le SDESM à consulter les entreprises pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune. Dit que la compétence éclairage public reste communale.

## Affaires diverses :

### Questions diverses :

**Madame Béatrice L'ÉCUYER** informe l'assemblée de la nouvelle tarification des transports scolaires C.S.S. (circuits spéciaux scolaires) à compter de la rentrée 2016 – 2017. Une très forte augmentation en découle, auparavant le coût de la carte de transport scolaire était de 12 €, pour les élèves de la petite section de maternelle jusqu'à la classe de 3ème au collège. Dorénavant le coût sera de 100 € pour les élèves de la petite section de maternelle jusqu'à la classe de 3ème au collège, et de 150 € pour les élèves du lycée. Le SIVOS PECY VAUDOY, versera lors de l'année scolaire 2016 – 2017, la somme de 30 € par enfant, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Pour information le coût de revient pour le Conseil Département 77, est de 730 € par enfant toutes sections confondues.

Elle informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 28 avril 2016 à 20 h. Le principal point à l'ordre du jour sera l'arrêt du projet du P.L.U.

Elle fait part que dans le cadre du rapprochement des intercommunalités, la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres dont nous dépendons, va être rattachée aux Communautés de Communes du Val Bréon et de la Brie Boisée.

**Monsieur Bruno GUILLIER** rend compte du démarrage des travaux concernant la défense incendie rue de la Maladrerie et hameau Les Taillis. Une réunion de chantier hebdomadaire se fera tous les lundis matin.

**Monsieur Pascal DROGUEUX** soulève la polémique de nombreux élus dans la France entière, concernant les futurs compteurs LINKY.

**Réponse de Madame Béatrice L'ÉCUYER** ERDF, a diffusé un résumé de l'arrêt du Conseil d'État en date du 20 mars 2013 qui faisait suite à une demande d'annulation de l'arrêté du 4 janvier 2012 qui définissait les fonctionnalités des dispositifs de comptage évolués : La décision du Conseil d'État a rejeté les demandes d'annulation, en rappelant la légalité de l'arrêté vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables encadrant le déploiement des compteurs évolués ». Il s'est également exprimé sur les ondes en indiquant « les rayonnements électromagnétiques émis par les dispositifs de comptage et les câbles n'excèdent ni les seuils fixés par les dispositions » de la législation européenne et française « ni ceux admis par l'organisation mondiale de la santé ».

***L'ordre du jour étant épuisé, Mme L'ÉCUYER lève la séance à 22 h 45***

**Délibéré en séance les jours, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

| <b>NOMS</b>     | <b>PRÉNOMS</b>    | <b>POUVOIRS</b>    | <b>SIGNATURES</b> |
|-----------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>L'ÉCUYER</b> | <b>Béatrice</b>   |                    |                   |
| <b>BOUSSARD</b> | <b>Alain</b>      |                    |                   |
| <b>GUILLIER</b> | <b>Bruno</b>      |                    |                   |
| <b>ROUSSEL</b>  | <b>Christiane</b> |                    |                   |
| <b>BOURDIN</b>  | <b>Ludovic</b>    | <b>B. L'ÉCUYER</b> |                   |
| <b>MACÉ</b>     | <b>Kévin</b>      | <b>Absent</b>      |                   |
| <b>DROGUEUX</b> | <b>Pascal</b>     |                    |                   |
| <b>TANGUY</b>   | <b>Mickaël</b>    | <b>Absent</b>      |                   |

|                   |                        |                    |  |
|-------------------|------------------------|--------------------|--|
|                   |                        |                    |  |
| <b>LEGESNE</b>    | <b>Marie-Christine</b> |                    |  |
| <b>GRANDISSON</b> | <b>Max</b>             |                    |  |
| <b>PIROUÉ</b>     | <b>Christophe</b>      |                    |  |
| <b>FRICK</b>      | <b>Martine</b>         |                    |  |
| <b>MEKKAKIA</b>   | <b>Éric</b>            | <b>B. GUILLIER</b> |  |
| <b>POTEAU</b>     | <b>Anne</b>            |                    |  |
| <b>LARMURIER</b>  | <b>Isabelle</b>        |                    |  |